

Compte rendu de séance

Séance du 9 Février 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Date de la convocation
03/02/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 12/02/2021

L'an 2021, le 9 Février à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

Excusés : Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. MATHIEU Sébastien

Absent(s) : M. BELLIER Dany

A été nommé(e) secrétaire : M. DIBON Jérôme

Objet(s) des délibérations

2021-007 - Vote des comptes administratifs 2020 :
2021-008 - Approbation des comptes de gestion 2020
2021-009 - Convention concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne
2021-010 - Convention prestation de service maintenance défibrillateurs
2021-011 - Vente de bois :
2021-012 - Complément devis espaces verts :
2021-013 - Demande de subvention DSIL - Rénovation thermique :

2021-007 - Vote des comptes administratifs 2020 :

Monsieur le maire présente au Conseil municipal, les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » de Saint Rémy du plain ;

Les résultats sont les suivants :

1° Commune

Fonctionnement : Dépenses : 321336.44€ - Recettes : 406650.80€

Soit un excédent sur l'année de 85314.36€ + excédent reporté de 100000.52€, soit un excédent total de **185314.88€**

Investissement : Dépenses : 72741.18€ - Recettes : 118443.37€

Soit un excédent sur l'année de 45702.19€ + excédent reporté de 194231.04€ soit un excédent total de **239933.23€**

2°-Assainissement :

Exploitation : Dépenses : 18506.63€ - Recettes : 29670.04€ : excédent sur l'année : 11163.41€ + excédent reporté de 30000.00€, soit un excédent total de **41163.41€**

Investissement : Dépenses : 20020.25€ - Recettes : 51728.88€, soit un excédent sur l'année de 31708.63€ + excédent reporté de 88971.78€, soit un excédent total de **120680.41€**

3° - Lotissement « Bellevue » :

Fonctionnement : Dépenses : 267082.16€ - Recettes : 273992.46€ : excédent sur l'année de 6910.30€ + excédent reporté de 77468.61€, soit un excédent de **84378.91€**

Investissement : Dépenses : 263153.70€- Recettes : 252777.14€ : déficit sur l'année de 10376.56€ + le déficit antérieur de 92777.14€, soit un déficit de **103153.70€**

Mr le Maire quitte la salle de conseil.

Mme MEIGNAN Laëtitia, première adjointe, demande au conseil municipal de délibérer sur les comptes administratifs :

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » par 10 voix POUR.

2021-008 - Approbation des comptes de gestion 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2020, établi par Madame la trésorière de VAL COUESNON -MAEN ROCH. Les résultats constatés sur les comptes de gestion 2020 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » sont identiques aux résultats des comptes administratifs 2020.

Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue ».

2021-009 - Convention concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention élaborée par Couesnon Marches de Bretagne, mettant à disposition des communes, le service SIG (Système d'Informations Géographiques).

La convention entrera en vigueur le 1^{er} Janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2021. Elle sera reconduite de façon tacite, pour les deux années suivantes, jusqu'au 31 décembre 2023.

Le coût pour les communes est de 1,25€ par habitant (population DGF), soit 1080€ pour ST REMY.

Pour les missions optionnelles, la facturation est à l'heure prestée soit 41.69€/heure, dans la limite de 3 jours par an et par commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention unique de service commun concernant le Service SIG de Couesnon Marches de Bretagne.

2021-010 – Convention prestation de service maintenance défibrillateurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention signée entre la commune et la communauté de communes pour la maintenance des défibrillateurs est à renouveler.

Le montant de la prestation annuelle s'élève à 114.36€ par défibrillateur et comprend une vérification par semestre, un contrôle visuel trimestriel et la rédaction d'un compte rendu. Cette prestation ne comprend pas la fourniture des matériels. Les prestations supplémentaires seront facturées 28.59€ par heure.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre et le contrat pour la réalisation de la prestation de service « maintenance défibrillateurs » entre la commune de Saint Rémy du Plain et la communauté de communes Marches de Bretagne, pour une durée de 3 ans.

2021-011 – Vente de bois :

Les peupliers plantés depuis une trentaine d'années sur des parcelles communales sont à récolter.

Monsieur le Maire a trois propositions d'achat :

- TOUCHAIS ST GERMAIN EN COGLES : 9249.00€
- S.E.B.A. : 18250€
- SAMSON : 14000€

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition la plus intéressante à savoir celle de la SEBA de LANDEBIA pour un montant de 18250€. Une demande d'abattage d'arbres va être déposée près du SCOT du pays de Fougères

2021-012 – Complément devis espaces verts :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise Marc REDOUTE pour les travaux « rue des Lilas » :

- terrassement, évacuation des souches et remise de terre végétale : 460€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis dont les crédits seront prévus au budget de l'année 2021.

2021-013 – Demande de subvention DSIL – Rénovation thermique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux de rénovation énergétique sont nécessaires sur les bâtiments de l'école :

- Isolation des combles et des toitures
- Réfection des toitures
- Changement du mode de chauffage : remplacer les chaudières fuel par des pompes à chaleur
- Changement des menuiseries bois simple vitrage.

Après délibération le conseil municipal autorise Monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention DSIL près de la Préfecture dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments scolaires.

Décoration de Noël

La commission va se réunir pour décider d'achats éventuels pour cette année.

Lotissement de Bellevue : choix des candélabres

TOWNTUN ASYMETRIQUE : 250€HT

Traitement des zones blanches pour la téléphonie mobile

Notre commune a été retenue par la préfecture d'Ille et Vilaine, pour l'implantation d'un pylône. Un commercial de chez FREE est venu rencontrer Mr le Maire afin de trouver un emplacement pour l'implantation d'une antenne relai, près du bourg et proche d'une ligne électrique. Mr le Maire a proposé la parcelle du terrain de foot.

Armature territoriale

Mme MEIGNAN donne le compte-rendu d'une réunion qui s'est déroulée à Marcillé Raoul avec l'association « mon petit camion » dont l'objectif est de développer le lien social sur les cinq communes : Bazouges, Marcillé, Noyal, Rimou et ST REMY en développant le commerce local et le commerce ambulancier, tout en favorisant la commercialisation des produits locaux et les circuits courts.

Rue du Rocher

Mr DIBON fait part au conseil municipal du problème de la vitesse excessive de certains véhicules sur cette rue dans le sens FEINS - ST REMY. Mr le Maire va en faire part au responsable de la voirie de l'agence départementale du Pays de Fougères.

Séance levée à: 22:30

*En mairie, le 10/02/2021
Le Maire
Dominique PRIOUL*